



Captages de l'Est mayennais Contrat territorial 2017-2021

Lettre d'information - Février 2019

#1

ÉDITO

Le Contrat territorial portant sur 8 captages d'eau potable de l'Est mayennais a été renouvelé pour 5 ans avec l'accord de tous les partenaires. Cet ambitieux programme d'actions pour la qualité de l'eau est donc relancé depuis janvier 2017. La communication est une des nouveautés du deuxième programme.

Par bien des aspects, ce projet nous concerne tous. L'eau que nous distribuons dans les maisons vient presque totalement de notre territoire, nous en sommes directement responsables. Les bonnes pratiques mises en œuvre par les partenaires agricoles contribuent à maintenir la biodiversité et la beauté de nos paysages. Il y a des réflexions et des inspirations pour tous dans ce projet !

Cette lettre d'information régulière va mieux faire connaître la démarche aux acteurs du territoire que sont les élus, les acteurs économiques et associatifs, les enseignants, et tous les habitants intéressés. Le Département de la Mayenne, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 7 syndicats des eaux (aujourd'hui 3 services avec le transfert aux communautés de communes) se sont engagés pour sa réussite. Nous y parviendrons collectivement en l'intégrant mieux dans nos politiques et dans nos projets.

Régis Lefeuvre,
Président du Comité de pilotage et
de la Régie des eaux des Coëvrons

Pour faire face aux problèmes récurrents de nitrates dans l'eau potable, le Contrat territorial couvre 8 captages appelés « prioritaires ». Cette démarche collective existe depuis 2012 ! Mais elle reste peu connue.

Contrat territorial, qu'est-ce que c'est ?

C'est un programme d'actions porté par plusieurs partenaires pour intervenir sur différentes sources de pollution de l'eau. Afin de mieux gérer la ressource et comprendre ce qui l'impacte, on a déjà cherché à bien connaître les circuits de l'eau : quelle quantité de pluie tombe sur le territoire ? Quelle proportion d'eau s'infiltré vers les nappes phréatiques et après quel trajet ? Aujourd'hui, on approfondit la connaissance en suivant les nitrates en une soixantaine de points du territoire. Ces données aident à comprendre l'impact des pratiques agricoles.

Des actions de « protection » sont réalisées en accord avec les agriculteurs et particuliers volontaires. Un inventaire détaillé des zones humides a été mené afin de pouvoir planifier des modalités des gestions adaptées. En lien avec le syndicat de bassin de l'Erve et de la Vaige, des abreuvoirs ont été installés pour que les animaux ne viennent plus piétiner en bordure de rivière. On plante des haies qui filtrent les eaux ruisselant des champs. Des réflexions collectives et des analyses au cas par cas permettent de faire évoluer les pratiques agricoles. Par exemple, certains végétaux plantés entre deux cultures (on appelle cela des « couverts ») réduisent l'érosion et améliorent la qualité

des sols. On réfléchit également à une meilleure utilisation des effluents d'élevage.

Une communication utile

Et oui, toutes ces actions existent déjà chez nous ; il était temps de les valoriser !

Marie Plet et Jean-Luc Delêtre s'occupent de faire vivre le Contrat territorial. Ils travaillent avec les différents acteurs, donnent des informations adaptées, répondent aux questions et mènent toutes les actions nécessaires à la réalisation de nouveaux projets. Depuis cette année, des outils de communication sont élaborés pour rendre ces sujets accessibles à tout le monde.

Le Contrat territorial, ce n'est pas une nouvelle structure, c'est un ensemble de partenaires qui travaillent en commun. Un logo a été créé pour bien l'identifier.



Ce logo rappelle à quel point nous sommes chanceux d'avoir une eau potable présente sous nos pieds, et assez facilement exploitable. Il invite aussi à la responsabilisation collective. Nous sommes tous concernés. Cette eau potable présente sur notre territoire, nous devons faire notre possible pour la préserver.

